

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention de mise à disposition entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un immeuble 25 avenue de Lyon.

Séance du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures, en raison du couvre-feu national, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du communale polyvalente d'Hostiaz de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-et-un octobre deux mille vingt.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, -, Jean-Michel CYVOCT, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER,

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Gérard CHAPUIS (pouvoir à Mme Nicole ROSIER), Humbert CRETIER (pouvoir à M. Joël BORGEOU), Jacques DRHOJIN (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Maria GUILLERMET (pouvoir à M. Philippe EMIN), Stéphane LYAUDET (pouvoir à m. Patrick GENOD), Karine VANDERME (pouvoir à M. Alexandre LALLEMENT)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-37 du 3 juin 2020 qui l'autorisait à signer une convention entre la commune et l'EPF pour les frais de représentation lors de la vente par voie d'adjudication de l'EPF de l'Ain par un conseil., en vue de l'acquisition du tènement immobilier « Les Touristes ».

En effet, la commune avait été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner le 20 mars dernier qui informait que l'ancien hôtel « Les Touristes » sis au 25, avenue de Lyon et appartenant à la SCI LA HAUTEVILLOISE était mis en vente par voie d'adjudication le 16 juin prochain, reporté le 15 septembre 2020 au Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse.

Ce tènement cadastré section B n°127, pour une superficie de 5 ares 05 centiares est composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un sous-sol, pour une mise à prix de 130 000 € avec possibilité de baisse de mise à prix d'un quart puis la moitié en cas de carence d'enchère.

La commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain avait la possibilité de faire valoir son droit de préférence pour cet immeuble ancien hôtel restaurant. En effet, ce tènement est situé au centre de la ville et tombe en décrépitude, son image nuit aujourd'hui à l'image de la commune. L'acquisition de ce bâtiment permettrait de maîtriser sa destination afin qu'il demeure un emplacement commercial dans le cœur de la station.

Par le biais d'une convention, l'Etablissement Public Foncier de l'Ain met à disposition de la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE, un bâtiment commercial composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un sous-sol, sis « 25, Avenue de Lyon » à PLATEAU D'HAUTEVILLE situé sur la parcelle cadastrée Section B n° 127 pour une superficie totale de 505 m².

La Commune s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de ce tènement et devra en assumer toutes les charges induites.

Conformément à la convention de portage entre la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE et l'EPF de l'Ain, il est convenu que la présente mise à disposition est faite à titre gratuit.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la signature de l'acte authentique d'acquisition.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-Urbanisme du 19 octobre 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la convention de mise à disposition devant intervenir entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un immeuble situé au 25 avenue de Lyon.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition devant intervenir entre la commune et l'EPF relative à l'acquisition d'un immeuble situé au 25 avenue de Lyon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, tel qu'annexée à la présente.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN